Réunion de direction

Lundi 20 septembre 2021

Absences

- Absences des élèves : dès la maternelle, prévenir avant 10h soit par téléphone soit par les dames du car. Si votre enfant est à la maternelle, prévenez directement les enseignantes au 03.25.38.53.50, si votre enfant est en élémentaire, appelez le 03.25.38.24.55. Dans tous les cas, si personne ne répond, vous pouvez laisser un message sur le répondeur.

Par contre au retour, il faut remplir un mot pré-rempli du cahier de liaison aussi bien en maternelle qu'en élémentaire. Pour nous, c'est un justificatif mis dans le cahier d'appel.

- Absences des enseignants : normalement remplacés, mais si ce n'est pas le cas, nous vous appellerons car nous ne pourrons pas répartir les élèves en raison du protocole actuel.

Cantine

- Le lien, pour accéder au site de chez API pour avoir le menu, est mis sur le blog.
- Pour demander un repas ou l'annuler, **il faut prévenir avant 10h, la veille**. Les enseignants peuvent faire l'intermédiaire exceptionnellement pour prévenir Mme Isabelle Leite pour le lendemain ou annuler en cas d'absences mais, si c'est une absence beaucoup plus longue ou une demande particulière pour éviter des erreurs et des facturations inutiles, nous vous demandons de la prévenir directement. Son téléphone est noté sur le mot « A savoir » donné jeudi.
- Une commission de cantine gérée par le SI de l'école de Bellevue existe et se réunit pendant l'année pour parler des menus… Vous pouvez contacter vos délégués pour signaler des problèmes ou proposer des idées.

En cas d'accident

- Si traumatisme visible ou pas qui paraît pour la directrice nécessiter des soins médicaux → les parents sont prévenus en premier
  → puis le 15

En se rendant à l'hôpital, pensez à demander un certificat de constat de blessure.

. Si traumatisme moins grave mais qui touche la tête ou un membre, l'enseignant signalera avec un mot aux parents pour les avertir. Ce mot sera à signer.

. En cas d'éraflure ou autres, l' enseignant de service soigne l'enfant en désinfectant la plaie.

Communication

- Cahier de liaison : inclus les mots de sortie, le règlement le calendrier des vacances… Les mots doivent être signés aussi bien par les parents que les enseignants.
- Téléphone : direction/élémentaire pendant les horaires d'école/garderie pendant les heures de garderie; maternelle; cantine
- Blog de l'école: concerne plus des infos générales, le PV des conseils, des activités faites en classe. L'adresse est indiquée sur le mot « A savoir ». Dès que des photos ou des vidéos sont mises en ligne, elles sont protégées par un mot de passe (cette année « 2022 »).
- Mail : pour me contacter. Attention quand même, je ne suis pas connectée en permanence…Ce sera aussi le moyen pour les maîtresses de garder contact avec vous en cas de fermeture de classe dûe au covid pour la continuité pédagogique. Vérifiez les spams…

Sorties

- A chaque sortie, vous êtes informés par un mot dans le cahier de liaison que vous devrez signer.
- La plupart du temps, nous avons besoin de parents accompagnateurs pour pouvoir faire la sortie. Pour pouvoir accompagner, il faut être inscrit sur la liste des parents accompagnateurs. On vous la présentera lors de la réunion par classe, n'oubliez de vous inscrire même si vous ne savez pas si vous pourrez accompagner pour le moment.
- Pour l'instant, nous avons l'autorisation de refaire des sorties. Une sortie est déjà programmée pour le vendredi 8 octobre en élémentaire. Vous allez bientôt avoir les infos.

Vous allez à avoir à lire et à signer la charte de l'accompagnateur, elle précise votre attitude avec le groupe, sur la route.

→ Ce qui est très important à retenir, c'est que vous êtes là pour aider la maîtresse et ne pas gérer que votre enfant.

→ Quand on accompagne un groupe, on pense à prendre **son gilet jaune** surtout s'il s'agit de déambuler sur la route.

→ Même si nous sommes en dehors de l'école, ses règles continuent de s'appliquer :

* On ne fume pas devant les enfants.

* Les téléphones portables sont rangés pour assurer pleinement la surveillance de son groupe.

* **Ne prenez pas de photos ou de vidéos pour mettre sur les réseaux sociaux, c'est strictement interdit.**

Coopérative

- La coopérative scolaire : on vous demande une cotisation minimale de 6€. Elle servira pour les projets classe. Merci de votre participation.
- Des ventes vous seront proposées pendant l'année pour financer des projets (vente de gâteaux, photos, sapins). Depuis 2 ans, il n'y a pas eu de fête d'école, donc pas beaucoup d'entrées d'argent même si d'un autre côté, pas beaucoup de sorties. Cette année, c'est l'année de la classe découverte pour l'élémentaire (gros budget 1/3 pris en charge par la coop soient 4600€). Nous avons refait notre demande pour la piscine de stage massé (3000€).
- En général, on essaie de ne pas vous demander des participations pour les activités sauf exception classe découverte par exemple. Nous verrons aussi l'état de nos finances.

Les élections des parents d’élèves

- Les parents et l'École ont le même objectif : que chaque enfant réussisse sa scolarité. Quand l'éducation est partagée, il est important d'installer un véritable lien entre les familles et l'école et de construire ensemble une relation de confiance.
  Dans chaque école, collège et lycée, des parents sont élus chaque année pour être des représentants de parents d'élèves. Ils aident les parents à être mieux informés, à s'exprimer et à participer à la vie de l'école, du collège ou du lycée.
- Ils participent au conseil d’école et à la vie de l’école en général.
- Cette année, les élections ont lieu le **vendredi 8 octobre** 2021. Vous pouvez postuler en tant que candidat jusqu’à lundi prochain.

Les infos générales

- Exercices de sécurité: exercice incendie avant fin septembre. Il y aura aussi des exercices de PPMS.
- Les APC (activités pédagogiques complémentaires) pour les CM, et les maternelles pour la 1ère période dès le 28 septembre. Elles servent à aider les enfants qui ont du mal dans un domaine. On essaie de faire en sorte que, si plusieurs enfants de la même famille sont concernés, ils y aillent le même jour.
- Le photographe passera pour les photos individuelles le mardi 19 octobre. En raison du covid, les photos ne seront pas proposées aux enfants de la crèche et de la maison.
- Des abonnements ont été distribués jeudi dernier à tarif préférentiel école: cette année, il y en a 2. Le retour doit se faire avant le lundi 4 octobre si vous êtes intéressés.

- Les écrans : faites attention, évitez le matin avant l'école et le soir. Conseil p14 dans le nouveau carnet de santé depuis 2018.

- Le sommeil : les enfants ont besoin de se coucher tôt pour être en forme le lendemain à l'école.

- Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à aller voir l'enseignante concernée en prenant rendez-vous.

- Le 1er conseil d'école aura lieu le lundi 18 octobre 2021. Au conseil d'école, nous évoquons tous les sujets relatifs à l'école avec la communauté éducative. Si vous voulez y évoquer une question soit vous me contactez directement soit vous contactez vos élus délégués, trois jours au plus tard avant le conseil.